

COMMUNE DE
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST
(OISE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE SANITAIRE

8.3

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Prescrit le :

Arrêté le:

Approuvé le:

--	--

ANNEXES SANITAIRES

AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, et de collecte et traitement des ordures ménagères.

Ces annexes sanitaires font ressortir d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter, surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de la pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructures, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et emplacements à réserver.

ANNEXES SANITAIRES

Commune du FLESSIER SUR SAINT JUST

Alimentation en Eau Potable

La commune du FLESSIER SUR SAINT JUST est alimentée à partir du captage situé en limite communale avec Saint Just en Chaussée et Le Plessier sur Saint Just aux lieux dits "La Prairie d'Oresmaux et Le Fond d'Oresmaux".

Ce captage a un débit d'exploitation de 110 m³/h.
Il a été déclaré d'utilité publique et possède des périmètres de protection réglementaire.
Arrêté de D.U.P. en date du 25.11.83.

L'amenée de l'eau dans la commune se fait par une conduite de diamètre 150 mm à partir du réservoir de Saint Just en Chaussée, jusqu'au réservoir sur tour de 80 m³ du Plessier sur Saint Just (cote Trop Plein 139,83 - cote Radier 136,83 - cote Sol 118,83).

Deux conduites principales partent du réservoir.
La première a un diamètre de 125 mm puis 100 mm et la seconde a pour diamètre 80 mm puis 60 mm.

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie.

La gestion du réseau est en régie.

Le 18 Février 1993

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

SERVICE EQUIPEMENT RURAL

ANNEXES SANITAIRES

- - - - -

Commune du PLESSIER SUR SAINT JUST

- - - - -

Assainissement des Eaux Usées

La commune du PLESSIER SUR SAINT JUST est équipée d'un réseau d'assainissement pour l'ensemble de sa partie agglomérée.

Les canalisations eaux usées ont un diamètre de 150 mm.

Le réseau comporte un poste de refoulement.

Les conduites de refoulement ont un diamètre de 100 mm.

Les communes de RAVENEL, LE PLESSIER SUR SAINT JUST, et SAINT JUST EN CHAUSSEE sont groupées pour former le SITTEUR de Saint Just en Chaussée.

La vocation de ce Syndicat porte sur les ouvrages communs: canalisations et postes de refoulement.

La capacité de traitement de la station d'épuration de ces trois communes est de 10 000 Hég. Hab.

Elle est située sur la commune de Saint Just en Chaussée.

Le rejet s'effectue dans la rivière l'Arre qui lui sert d'exutoire.

La gestion du réseau est en régie.

Le 18 Février 1993

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

ELIMINATION DES DECHETS

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

P.O.S. DE LA COMMUNE DE LE PLESSIER SUR SAINT JUST

La commune de LE PLESSIER SUR SAINT JUST compte actuellement 513 habitants, ce qui représente environ 570 kg de déchets à collecter et à traiter par jour.

Cette commune adhère au District du PLATEAU PICARD.

Le service de collecte, de fréquence hebdomadaire (le lundi), a été concédé à la Société GURDEBEKE de FRETOY LE CHATEAU.

Les ordures ménagères sont traitées dans la décharge contrôlée de CARLEPONT, exploitée par la Société GURDEBEKE.

Les objets encombrants sont ramassés lors de la collecte hebdomadaire.

Les habitants peuvent déposer les déblais et gravats à la décharge contrôlée de CARLEPONT.

Cette situation semble pouvoir se prolonger dans le cadre du Schéma Départemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.